



Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr.: GÉNÉRALE

GC.9/14

16 novembre 2001

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE GÉNÉRALE

Neuvième session

Vienne, 3-7 décembre 2001

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

CADRE DE PROGRAMMATION À MOYEN TERME, 2002-2005

Participation de l'ONUDI aux grandes conférences internationales

Note du Directeur général

Le présent document récapitule la suite donnée par l'ONUDI à la Conférence PMA III et expose les contributions à deux conférences prochaines (celle sur le financement du développement et le Sommet mondial du développement durable).

Introduction

1. À sa vingt-troisième session, le Conseil a adopté la décision IDB.23/Dec.10 sur la participation de l'ONUDI à la Conférence PMA III (troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés). Tout en mettant l'accent essentiellement sur la Conférence PMA III proprement dite, le Conseil a également, dans la même décision, encouragé l'ONUDI à participer activement, dans les domaines relevant de sa compétence, au débat international sur le développement et à resserrer ses liens de coopération avec d'autres organisations et institutions compétentes, et a prié le Directeur général de tenir les États Membres au courant des progrès accomplis dans cette voie.

2. Le présent document est donc un bref résumé de la suite donnée à la Conférence PMA III et il fait le point de la participation de l'ONUDI aux préparatifs de deux grandes conférences qui seront convoquées en 2002:

- Conférence internationale sur le financement du développement (Monterrey, Mexique, 18-22 mars 2002);
- Sommet mondial du développement durable, également connu sous le nom de Sommet de Johannesburg 2002 ou Rio + 10 (Johannesburg, Afrique du Sud, 2-11 septembre 2002).

I. TROISIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS

(Bruxelles, Belgique, 14-20 mai 2001)

3. Organisée sous l'égide de l'Union européenne, la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA III) a débouché notamment sur la "Déclaration de Bruxelles", y compris l'adoption du nouveau Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010. Elle a souligné qu'il importe de mettre en place un véritable suivi des résultats aux niveaux national, régional et mondial et a demandé au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de veiller à ce qu'il soit donné suite à la Conférence de manière efficace et très visible.

4. Au cours de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, la Deuxième Commission examinera la suite donnée à la Conférence PMA III sur la base d'un rapport établi par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, notamment un mécanisme spécifique qui reconnaît la responsabilité première des PMA eux-mêmes, mais également la nécessité d'un engagement cohérent et anticipatif du système des Nations Unies en vue d'aider ces pays à appliquer le Programme d'action ainsi que de mobiliser

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

davantage la communauté internationale pour qu'elle apporte un appui dans la lutte commune contre l'extrême pauvreté.

5. L'ONUDI a rendu compte au Conseil à sa vingt-quatrième session du rôle actif qu'elle a joué au cours de la Conférence PMA III, en particulier le rôle de chef de file pour la session thématique sur l'énergie et l'élaboration de "propositions de mesures initiales" (IDB.24/16/Add.1), en étroite collaboration avec ses partenaires des Nations Unies et divers États Membres – PMA aussi bien que pays de l'Union européenne (tels que l'Autriche). Le présent document décrit le suivi anticipatif assuré par l'ONUDI depuis lors et certains enseignements tirés de l'expérience ainsi que les suggestions en vue d'un véritable suivi.

A. Suivi spécifique

6. Dans le domaine de l'énergie, des progrès substantiels ont été enregistrés. Des projets relatifs aux sources d'énergie renouvelables tendant à utiliser l'énergie solaire, l'énergie éolienne et l'énergie de la biomasse dans les zones rurales ont été formulés pour cinq pays (Bhoutan, Éthiopie, Gambie, Ghana et Zambie) et seront soumis pour financement au Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Un projet pour la Zambie a déjà été approuvé par le FEM. Le programme de la plate-forme multifonctionnelle est en cours d'élaboration dans de nombreux villages de plusieurs PMA (par exemple le Burkina Faso, la Guinée, le Mali, le Sénégal) en partenariat étroit avec le PNUD.

7. Grâce à une contribution financière du Gouvernement autrichien, l'ONUDI et la CNUCED accueilleront conjointement, à Vienne en janvier 2002, une conférence sur la tarification et les achats efficaces des hydrocarbures et la gestion de l'instabilité des pays du pétrole dans les PMA. Tandis que la responsabilité première incombe à la CNUCED, l'ONUDI apportera sa contribution pour ce qui est du sujet énergie et compétitivité.

8. L'ONUDI obtient également des résultats prometteurs dans un autre domaine qui a trait tant à l'engagement 4 (Mettre en place les **capacités de production** nécessaires pour que les pays les moins avancés bénéficient de la mondialisation) et à l'engagement 5 (Renforcer le **rôle du commerce dans le développement**), par le biais d'un vaste programme intitulé "Moyens de permettre aux pays les moins avancés de participer au commerce international", qui a été présenté officiellement à Bruxelles en tant que proposition de mesure de suivi lors de la session thématique sur le commerce international, les produits de base et les services.

9. Dans le cadre de cette initiative, l'Union européenne a financé un programme régional à l'intention des pays de l'UEMOA en Afrique de l'Ouest (huit pays, dont sept sont des PMA, à savoir le Bénin, le

Burkina Faso, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo), au moyen d'une contribution d'environ 12,5 millions d'euros. L'exécution du programme a commencé et s'étendra sur trois ans. Une particularité dudit programme est la participation active du Centre du commerce international (CCI). Parallèlement au programme de l'UEMOA, l'ONUDI a entamé des consultations avec les pays de la SADC afin de mettre en place un programme analogue, dans lequel l'OMC sera un partenaire actif chargé de fournir des services consultatifs liés aux obstacles techniques au commerce international. L'ONUDI a également reçu des fonds de l'Allemagne en vue d'élaborer un programme complet de facilitation du commerce à l'intention des PMA africains non membres de l'UEMOA appartenant à la région de la CEDEAO (Cap-Vert, Gambie, Guinée, Libéria, Sierra Leone).

10. Grâce à la Conférence PMA III et à l'élaboration du programme entrepris dans le contexte de cette proposition de mesure de suivi, une forte dynamique a été enclenchée pour ce qui est de contacter d'autres organismes et de les associer dans le domaine de la facilitation du commerce. Dans le cadre du Comité de haut niveau sur les programmes, qui est présidé par le Directeur général de l'ONUDI, l'Organisation a invité d'autres organismes, tels que la CNUCED, le CCI, l'OMS, la FAO et l'OMC, à se joindre au Comité en vue de la mise au point d'une approche authentiquement interinstitutions de la facilitation du commerce.

11. Un des traits frappants de cet effort a été la collaboration interinstitutions. Comme mentionné ci-dessus, le CCI participe actuellement au programme UEMOA/UE/ONUDI mené en Afrique de l'Ouest, et l'OMC participera au programme correspondant pour les pays de la SADC. L'ONUDI est également activement associée au programme multiinstitutions de promotion des investissements, de concert avec la CNUCED, le FIAS (Service conseil pour l'investissement étranger), l'AMGI (Agence multilatérale de garantie des investissements), lequel programme a été lancé dans quatre PMA pilotes (Cambodge, Mozambique, République-Unie de Tanzanie et Ouganda).

B. Enseignements tirés de l'expérience

12. Au-delà de la priorité que l'ONUDI accorde au suivi du nouveau Programme d'action, grâce au processus de la Conférence PMA III, l'Organisation a tiré certains enseignements spécifiques à partager avec les États Membres et d'autres organismes concernés. Premièrement, la situation de bon nombre de PMA s'est aggravée depuis la réunion de Bruxelles et les événements mondiaux récents. Il existe un écart grandissant entre les objectifs du Programme d'action et la réalité à laquelle est confronté chaque PMA, et ce problème doit être traité collectivement, en termes de priorités stratégiques, d'objectifs réalistes et de mécanismes de surveillance. Deuxièmement, la formule

du partenariat suivie pour préparer la réunion de Bruxelles, avec les PMA eux-mêmes et également l'Union européenne, s'est révélée très fructueuse et devrait être appliquée activement et élargie. Troisièmement, le niveau national revêt une importance capitale pour un véritable suivi. L'Organisation des Nations Unies devra renforcer sa coordination et son action, dans le cadre du système de coordonnateurs résidents, des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté ainsi que des outils communs tels que les bilans communs de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Quatrièmement, l'un des résultats les plus précieux de la Conférence PMA III a été la reconnaissance de l'importance critique de l'engagement 4 du Programme d'action à savoir "Mettre en place les capacités de production nécessaires pour que les pays les moins avancés bénéficient de la mondialisation", et d'une approche intégrée du commerce, dans laquelle les aspects relatifs à l'offre, à l'industrie et au commerce sont équilibrés et en synergie. Cela représente une étape des plus positives dans la reconnaissance internationale de l'utilité et du mandat de l'ONUDI à l'aube du XXI^e siècle.

13. Enfin, en ce qui concerne les PMA d'Afrique, il importe, lors de l'application du Programme d'action de Bruxelles, de considérer le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) comme le cadre d'action exhaustif à l'échelle mondiale mis au point et maîtrisé par les dirigeants africains.

14. Conformément au Plan de travail et au Programme d'action de Bruxelles, l'ONUDI prêtera une plus grande attention aux PMA et intensifiera sa coopération avec eux dans le moyen terme, 2002-2005, comme en témoigne déjà le suivi actif entrepris depuis mai 2001. Il faudra pour ce faire un partenariat plus étroit et plus efficace au sein du système des Nations Unies et avec les États Membres eux-mêmes, notamment les PMA, étant donné les défis redoutables qui se posent et l'absolue nécessité de promouvoir des approches qui permettront aux populations d'avoir aussi leur part des fruits du processus de mondialisation.

II. CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT (Monterrey, Mexique, 18-22 mars 2002)

15. La Conférence internationale sur le financement du développement a été préparée de façon approfondie au cours des deux dernières années, notamment par des consultations régionales avec les États Membres ainsi qu'avec le secteur privé et les organisations non gouvernementales. Toutefois, c'est dans le rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies au (deuxième) Comité préparatoire de la Conférence qu'a été donnée la première vue d'ensemble exhaustive de la façon approfondie dont la Conférence serait menée.

16. En conséquence, l'ONUDI a participé à la deuxième réunion du Comité préparatoire en février 2001, en présentant une brève déclaration soulignant l'importance du renforcement des capacités de production dans les pays en développement, les questions liées à l'accès aux marchés internationaux, les aspects concernant la qualité et l'évaluation de la conformité et l'investissement étranger direct – de préférence du type entreprise à entreprise. L'importance que l'Organisation accorde à ses activités, essentiellement par l'intermédiaire des programmes intégrés, a été soulignée.

17. Suite à cette réunion et en prélude à la troisième réunion du Comité préparatoire, l'ONUDI a établi deux notes: "Enabling developing countries to participate in international trade" et "Venture capital for industrial development". Ces deux notes ont été soumises au secrétariat de la Conférence et distribuées au début d'octobre 2001 à l'ensemble des représentants des États Membres de l'ONUDI à New York par courrier électronique, sous couvert d'une lettre du Directeur du Bureau de l'ONUDI à New York.

18. Il est à noter que ces deux initiatives ont été parallèlement présentées à la Conférence PMA III, où toutes deux ont été incluses dans la base de données officielle de la Conférence.

19. Enfin, l'ONUDI a participé à la troisième réunion du Comité préparatoire, qui a eu lieu à New York du 15 au 19 octobre 2001. Elle y a fait, au cours du débat informel au titre des chapitres concernant l'investissement étranger direct et les autres flux privés ainsi que le commerce, deux déclarations mentionnant et introduisant les contributions présentées dans les deux notes. La lettre mentionnée au paragraphe 3 ci-dessus et les deux notes ont été distribuées à l'ensemble des délégations. Le texte des déclarations et des notes est disponible sur le site Web de l'ONUDI (www.unido.org/doc/451676.htmls).

20. L'ONUDI envisage de continuer de participer activement au processus préparatoire, notamment la troisième et dernière réunion du Comité préparatoire prévue en janvier 2002 et de faire connaître les deux contributions. Cependant, le Secrétariat n'attend pas la tenue de la Conférence pour commencer à mettre en œuvre ces initiatives, dont des donateurs assurent aussi la promotion. Les activités dans le cadre des deux initiatives sont bien avancées.

III. SOMMET MONDIAL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

(Johannesburg, Afrique du Sud,
2-11 septembre 2001)

A. Historique: le processus du Sommet mondial du développement durable

21. L'examen décennal des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED, Rio de Janeiro, 1992) aura lieu en septembre 2002 sous forme d'une réunion au sommet en vue de redonner vigueur à l'engagement mondial en faveur du développement durable.

22. Conformément à la résolution 55/199 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2000, l'examen devrait "viser essentiellement à recenser les réalisations et les domaines où des efforts supplémentaires sont nécessaires pour mettre en œuvre l'Action 21 et les autres textes issus de la Conférence".

23. Les préparatifs du Sommet mondial du développement durable se déroulent aux niveaux national, régional et mondial:

- Au niveau **national**, les gouvernements sont encouragés à établir des rapports nationaux sur les progrès accomplis et les problèmes rencontrés.
- Au niveau **régional**, des tables rondes de personnalités éminentes ont été organisées tout au long de l'année 2001. Sur la base de leurs conclusions notamment, les commissions régionales respectives ont facilité des réunions ministérielles préparatoires régionales.
- Pour les préparatifs au niveau **mondial**, l'Assemblée générale a décidé que "la Commission du développement durable aux séances de sa dixième session serait un comité préparatoire à composition non limitée". Les première et deuxième sessions de fond (en janvier/février et mars 2002) permettront de procéder à un examen et à une évaluation d'ensemble des progrès accomplis et de se mettre d'accord sur le texte d'un document contenant les résultats de l'examen et de l'évaluation, ainsi que des conclusions et recommandations pour la poursuite des activités. Sur la base de ce texte, la troisième et dernière session préparatoire de fond, qui doit se tenir au niveau ministériel en mai 2002 en Indonésie, permettra d'élaborer des recommandations pour examen plus approfondi et adoption au Sommet de 2002.

B. Participation de l'ONUDI aux activités préparatoires

24. L'ONUDI contribue activement aux préparatifs à tous les trois niveaux. Au niveau **national**, elle collabore avec un certain nombre de pays en développement dans le cadre de l'élaboration de rapports nationaux en vue de faire ressortir convenablement la contribution spécifique de l'industrialisation au développement durable des pays concernés.

25. L'ONUDI a participé à toutes les trois réunions préparatoires **régionales**, diffusé des déclarations portant spécifiquement sur les problèmes particuliers des régions et travaillé en réseau avec les autres parties prenantes.

26. Pour la région africaine, l'engagement de l'ONUDI a permis d'inclure dans la déclaration ministérielle un chapitre distinct sur le développement industriel, déplorant la base industrielle étroite et le recul des résultats du secteur manufacturier au cours des 10 dernières années, recul qui entraîne la "désindustrialisation" de l'Afrique. Dans la déclaration ministérielle, il est fait appel à la communauté internationale afin qu'elle aide à améliorer la productivité et la compétitivité industrielles des entreprises africaines en combinant judicieusement le financement voulu et les services d'appui technique, favorise le développement des micro-, petites et moyennes entreprises, l'accent étant mis en particulier sur l'agro-industrie qui est la source de moyens d'existence durables des collectivités rurales et appuie les organisations multilatérales et régionales dans leurs efforts pour promouvoir le développement industriel en Afrique.

27. Au niveau **mondial**, l'ONUDI est intervenue dans les travaux de la Deuxième Commission au titre du point pertinent de l'ordre du jour pour informer les délégations à New York de sa participation au niveau régional et pour se déclarer disposée à participer pleinement et dans un esprit constructif au processus préparatoire au niveau mondial.

C. Anticiper: contributions futures de l'ONUDI

28. Comme l'a recommandé l'Assemblée générale, le processus préparatoire au niveau mondial commencera par un bilan des progrès accomplis depuis Rio et des problèmes rencontrés. Ce n'est qu'après cet inventaire et un accord sur l'évaluation faite que la communauté internationale procédera à la détermination de la marche à suivre. L'ONUDI est disposée à participer activement à l'inventaire.

29. S'il ne saurait être souhaitable pour l'ONUDI de devancer l'évaluation intergouvernementale, il n'en est pas moins nécessaire en attendant de nouer des alliances et d'élaborer opportunément des initiatives de façon à les voir porter leurs fruits au Sommet de Johannesburg. L'ONUDI travaille avec soin dans les domaines où elle dispose d'un avantage comparatif, tels la gestion des déchets, l'énergie au service du développement durable et le transfert de technologie.

30. L'ONUDI est à la tête des efforts déployés par le système des Nations Unies dans le domaine de la **gestion des déchets solides** – rôle reconnu et approuvé par le groupe de la gestion de l'environnement. L'Organisation s'efforcera de développer davantage ses activités dans le contexte du Sommet mondial du développement durable et en coopération avec d'autres organisations et entités concernées.

31. L'**énergie** est une question clef de portée mondiale dans l'agenda international pour le développement durable. L'ONUDI encouragera l'inclusion de questions relatives à l'énergie dans le processus du Sommet mondial du développement durable, dans le droit fil de son propre programme relatif à l'énergie, qui vise à aider les pays africains à: a) formuler des politiques énergétiques afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et partant d'atténuer les changements climatiques; b) accroître le rendement énergétique pour l'offre aussi bien que la demande; c) promouvoir le recours à des sources d'énergie renouvelables.

32. Avec les ressources financières et le renforcement des capacités, le transfert de technologie a été clairement défini dans l'Action 21 comme l'un des principaux moyens d'exécution. Les innovations technologiques joueront un rôle crucial dans toute tentative pour parvenir à une plus grande durabilité. L'ONUDI s'attelle à des mesures concrètes dans le cadre d'une initiative plus vaste tendant à aider à évaluer les besoins et à faciliter la coopération pour le transfert de technologie.

33. Pour finir, il est clair que la participation de l'ONUDI à la Conférence PMA III a considérablement influé sur l'évolution du rôle de l'Organisation au sein du Sommet mondial du développement durable, en particulier dans le secteur de l'énergie. De même, il est prévu que les résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement exerceront une grande influence sur le déroulement du processus du Sommet mondial. Comme examiné au chapitre II plus haut, l'ONUDI participe activement aux préparatifs de la Conférence sur le financement du développement, et les parties prenantes des pays développés comme des pays en développement ont jugé précieuses ses contributions dans le domaine de la facilitation du commerce et du capital-risque au service du développement durable.

IV. MESURES À PRENDRE PAR LA CONFÉRENCE

34. La Conférence pourrait juger utile de prendre note des informations fournies dans le présent document.